

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR ALAIN SCHWEINGRUBER, DÉPUTÉ (PLR), INTITULÉE « TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS » (N° 2872)

La presse s'est récemment fait l'écho des critiques émises à l'égard de la politique pratiquée par la Confédération en matière de marchés publics (manque de transparence, multiplicité des adjudications de gré à gré, etc.).

De tels griefs ne peuvent être formulés à l'encontre du canton du Jura, qui s'assure que le choix des procédures d'adjudication s'effectue dans le strict respect de la législation sur les marchés publics. Certains services pratiquent même parfois des procédures sur invitation alors même qu'une adjudication de gré à gré serait possible en raison des seuils. En outre, les cas de gré à gré exceptionnels sont rarissimes.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions qui lui ont été posées :

1. *Pour tous les contrats et adjudications cantonaux soumis aux dispositions sur le marché intérieur et les marchés publics intervenus en 2014, 2015 et 2016, quel est le nombre de ceux qui ont fait l'objet d'une procédure*

Il convient de préciser que l'Etat ne tient pas de statistiques annuelles s'agissant de l'adjudication de marchés publics. Dès lors, la réponse à la présente question écrite a nécessité un travail de recherche important et les chiffres qui suivent ne sauraient prétendre à l'exhaustivité.

	Procédures ouvertes			Procédures sur invitation			Procédures de gré à gré exceptionnelles		
	Constructions	Services	Fournitures	Const.	Services	Fourn.	Const.	Services	Fourn.
2014	23	-	3	38	7	35	-	2	2
2015	16	3	-	41	9	38	-	-	2
2016	2	1	3	34	11	43	1	-	1

Bien que non requis par l'auteur de la question écrite, le tableau précise également les chiffres concernant la procédure sur invitation.

Aucune procédure sélective n'a été lancée entre 2014 et 2016.

En outre, il peut être relevé que la plupart des marchés publics concernés ressortissent aux domaines de la construction ou de l'informatique. Les chantiers de l'A16 ayant été adjugés, les enjeux financiers ne sont aujourd'hui plus les mêmes.

2. *Combien de recours de droit administratif ont été enregistrés dans ces trois genres de procédure durant les trois périodes concernées ?*


Entre 2014 et 2016, seuls quatre recours ont été déposés contre des marchés de service. Aucune des décisions ne concernait une procédure de gré à gré exceptionnelle. De plus, l'Etat n'a succombé dans aucune de ces procédures de recours.

Ainsi, l'Etat jurassien respecte scrupuleusement les règles sur les marchés publics et n'entend pas les détourner. La recherche d'une saine concurrence contribue en effet à l'utilisation rationnelle et judicieuse des deniers publics.

Delémont, le 7 mars 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier



Jean-Christophe Kübler